
Le Passeport Voile FFVoile

Afin de répondre en 2012 à l'exigence de notre ministère de tutelle de lui transmettre la totalité des fichiers de nos titres annuels, Le Bureau Exécutif de la FFVoile a décidé la mise en place de la saisie informatique et nominative des passeports voile, déjà mise en œuvre avec succès pour nos licences club.

Consciente néanmoins de la nécessité de simplifier la gestion de cette saisie pour nos clubs, la FFVoile a souhaité développer différents outils répondant aux divers systèmes de gestion utilisés par les structures fédérales.

Cette note présente un récapitulatif des différents modes de saisie et/ou délivrance, existants ou en cours d'élaboration de la licence Passeport Voile ainsi qu'une annexe technique pour les utilisateurs des systèmes informatiques.

1 - Utilisation des outils Informatiques FFVoile

1.1 - Saisie dans l'espace de gestion structures

Le processus classique de prise de passeport FFVoile par informatique est la saisie via l'espace de gestion des structures FFVoile à partir du site Internet FFVoile : <http://www.ffvoile.fr/ffv/gestion/>.

Toutes les informations et procédures concernant cette saisie sont consultables sur notre site Internet, dans le dossier primo licence ou dossier licence (cf Annexe Technique Passeport Voile jointe)

Durant l'année 2011, un certain nombre de structures (clubs, ligues) nous ont fait part de souhaits d'évolution et/ou de modification de ce programme expérimental et la FFVoile a pu procéder aux développements suivants :

- **La possibilité d'extraire sous une feuille Excel** les passeports voile saisis par les clubs et/ou ligues, comités départementaux ; cette demande, accessible dans cet espace, permet aux structures de bénéficier d'une liste exploitable pour leurs besoins internes en leur évitant une double saisie.
- **La possibilité de différer la saisie des passeports voile** pour les écoles/clubs lors des périodes de fortes d'inscriptions aux stages : pour répondre à cette demande et afin de laisser plus de temps aux structures pour saisir un passeport voile, la **FFVoile a ouvert la possibilité de procéder** à la saisie d'un passeport voile **au plus tard dans les 5 jours suivants** le début du stage et ce en accord avec les assureurs de la licence. Dans ce cas, le stagiaire sera couvert dès le début du stage et ce malgré la saisie différée. Les sinistres s'étant produits jusqu'à 5 jours avant la date inscrite sur les licences Passeport Voile (date de saisie) seront ainsi pris en compte.
- **La possibilité de réduire le nombre d'écrans de saisie** pour un gain de temps significatif: cette demande d'optimisation est en cours d'étude par notre service informatique et devrait être mise à disposition pour le printemps 2012

1.2-Transmission via un fichier Excel (club vers FFVoile)

Il s'agit là aussi d'une demande faite par différentes structures (ligues et clubs de plan d'eaux intérieurs principalement) qui n'auraient pas de connexion Internet ou des difficultés à se connecter pour accéder à la base de données fédérale pour procéder à la saisie des PV. L'objectif serait de permettre à ces structures, la transmission d'un fichier Excel dans lequel seraient saisis les coordonnées des stagiaires et qui serait directement intégré dans la base de données fédérale, sans autre saisie.

Ce nouvel outil doit être prochainement validé par le Bureau Exécutif. Il s'agira d'une intégration automatisée qui génèrera des mouvements comptables, et nécessite un développement informatique non négligeable.

Par conséquent, ce processus, encore en cours d'élaboration, devrait être disponible pour le début de saison 2012 (Mars/Avril). Une information sera mise en ligne dès que ce nouvel outil sera disponible pour les clubs.

Pour ce faire, le fichier Excel transmis par les structures devra obligatoirement se conformer au modèle FFVoile qui sera mis en ligne et détenir les informations et contraintes obligatoires (Cf Annexe Technique Passeport Voile FFVoile jointe) pour être pris en compte par le système fédéral, comme cela est fait lors d'une saisie directe sur la base.

1.3-Utilisation du Webservice FFVoile

Ce nouveau service va être mis en place à titre expérimental pour 2012, pour répondre à la demande de certaines structures qui utilisent déjà un logiciel « maison ». Il a pour objectif d'éviter la double saisie pour la structure concernée, et l'intégration des données par un procédé automatique dans le système fédéral, entraînant ainsi des conséquences similaires à la saisie manuelle via l'interface de gestion développée à cet effet. Toutefois, ce processus nécessite que la structure concernée détienne des ressources humaines ayant des compétences informatiques.

Cet outil sera testé en 2012 et 2013 au travers de quelques clubs demandeurs et en cas de succès, il pourra être envisagé de l'étendre à tous les clubs qui le souhaitent à partir de 2014.

2 - Utilisation des autres outils informatiques

2.1-Saisie via AspoWeb

Des structures utilisent depuis plusieurs années le logiciel ASPOWEB/ASPOGEST et cette disposition est bien sûr maintenue pour ces dernières dans les systèmes de saisie des passeports FFVoile.

Pour ce faire, la FFVoile travaille régulièrement avec la société LAE, créatrice de ce logiciel pour que son évolution réponde aux contraintes de saisies des passeports FFVOILE et que la transmission des fichiers vers la base de données puissent se faire simplement et régulièrement par ces dernières.

En ce qui concerne la partie technique (attribution de tranche de numéros, mode de transmission, etc...), les structures utilisatrices doivent se référer à l'Annexe Technique Passeport Voile FFVoile jointe.

2.2-Saisie via AwoO

AwoO, la nouvelle plateforme e-commerce développée et mise en place courant 2011 en collaboration entre la société Partner Talent et la FFVoile, permet déjà la saisie d'un passeport voile, que ce soit par le licencié lui-même par Internet, ou par l'intermédiaire d'un club via l'interface d'accès du club intitulée «club manager». En effet, l'inscription à un stage par cette plateforme entraîne automatiquement la prise d'un passeport voile et/ou d'une licence club selon le choix dans la base de données FFVoile, après application des règles fédérales (passeport inexistant, solde du club en cas de saisie via le club manager, ...).

Dans le cas où la saisie du passeport est effectuée par le club, la possibilité de saisie des données du stagiaire dans un délai de 5 jours s'applique aussi dans ce système. Il faut rappeler ici qu'au-delà de ce délai de 5 jours, le stagiaire ne serait plus assuré dans le cadre de son stage.

3-Dérogation pour la saisie sur carnets papier

Bien que le Bureau Exécutif de la FFVoile ait décidé de passer à une saisie informatique des titres enseignement, il a prévu que des dérogations soient accordées à certains clubs. Ces dérogations devront faire l'objet d'une demande motivée par écrit obligatoire par tous moyens existants (mail, fax ou courrier) pour conserver la délivrance de passeport voile sous format papier. (cf modalités pratiques dans l'Annexe Technique Passeport Voile FFVoile jointe)

La dérogation ne peut concerner qu'un faible pourcentage de nos clubs, faute de quoi, l'ensemble de la démarche d'informatisation serait remise en cause.